

Question

Depuis l'année 1972, ce sont environ 370 millions de francs de subventions fédérales et 195 millions de francs de subventions cantonales qui ont été versées pour les ouvrages et travaux de protection des eaux dans les districts.

Il m'intéresse de savoir combien de subventions a reçu chaque district par habitant.

Le 15 mars 2007

Réponse du Conseil d'Etat

Il convient tout d'abord de préciser que les 370 millions de francs versés par la Confédération tiennent compte également des subventions aux installations de traitement des déchets. C'est donc un montant de 330 millions de francs environ qu'il faut retenir au titre des subventions fédérales aux ouvrages de protection des eaux. Par contre, les 195 millions de francs accordés par le canton ne concernent eux que les ouvrages de protection des eaux.

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever que tous les projets soumis aux autorités de subventionnement ont été examinés selon les exigences de la législation en vigueur et qu'ils ont bénéficié d'indemnités conformément à ces dispositions. Il n'y a pas eu de dossiers importants de subventionnement qui aient suscité des divergences de fond, ni de décisions juridiques défavorables à des requérants. On peut donc affirmer que, globalement, les subventions fédérales et cantonales ont été accordées selon les demandes déposées par les requérants.

Une analyse détaillée des subventions obtenues dans les différents districts du canton se heurte à diverses difficultés d'ordre méthodologique et statistique. A ce sujet, il faut relever les points suivants :

1. Tout d'abord, les subventions fédérales et cantonales n'ont fait l'objet de statistiques par ouvrage que depuis 1984, et non pas depuis le début de leur versement en 1972. Cette statistique permet donc de couvrir seulement 80 % des subventions octroyées.
2. Une répartition des montants par habitant donne une image déformée de la réalité. Une partie importante de la capacité des ouvrages de protection des eaux est en effet dues aux activités industrielles et artisanales. Il est donc faux d'apprécier les coûts à la seule importance de la population. Les STEP traitant le plus d'eaux industrielles et artisanales sont situées dans les districts de la Sarine (Fribourg), de la Broye (Estavayer-le-Lac) et de la Gruyère (Vuippens).
3. Les données disponibles ne tiennent pas du compte du fait que certaines communes se sont raccordées à une STEP située à l'extérieur du canton et qu'elles n'ont pas

forcément touché de subventions de la Confédération et du canton. Elles ont par contre payé une participation financière qui tenait compte des contributions reçues pour la STEP. C'est le cas de plusieurs communes de la Singine et du Lac raccordées à la STEP de Laupen.

4. Une répartition absolument exacte des montants financiers reçus par chaque district demanderait un travail d'analyse très conséquent. En effet, certaines installations de protection des eaux sont situées dans un district, mais desservent des communes d'autres districts. C'est le cas notamment des ouvrages de l'Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN), comptabilisés dans le district de la Sarine, alors qu'ils sont également utilisés par des communes de la Glâne. De même, les ouvrages de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG) sont recensés dans le district de la Glâne, alors que des communes de la Veveyse profitent également des infrastructures de traitement. La même constatation vaut pour la STEP de Marly qui dessert diverses communes de la Singine.
5. Les taux de subventions, tant fédéral que cantonal, ont évolué au cours du temps et en fonction d'autres critères tel que l'indice de capacité financière des communes.

Tenant compte de toutes ces observations, c'est avec prudence qu'on considérera les données par district contenues dans le tableau ci-dessous. Ceci vaut en particulier pour les subventions par habitant, dont on doit dire qu'elles ne sont pas strictement comparables.

Subventions fédérales et cantonales pour les ouvrages de protection des eaux 1984–2006

District	Subventions (frs)		Habitants (moy. 2005)	Subventions par habitant	
	Fédérales	Cantoniales		Fédérales	Cantoniales
Broye	31'932'200	22'685'100	22'878	1'396	992
Glâne	23'917'300	15'879'600	18'712	1'278	849
Gruyère	42'231'600	30'003'100	41'223	1'024	728
Lac	18'884'800	12'879'400	30'365	622	424
Sarine	108'398'400	53'184'800	89'236	1'215	596
Singine	23'753'000	14'421'100	39'238	605	368
Veveyse	9'781'600	7'350'000	13'810	708	532
Total / moyenne 1984–2006	258'898'900	156'403'000	255'462	1'013	612

Fribourg, le 19 juin 2007